MUNICIPALITÉ DE SAINT-JACQUES

Les matières doivent être placées en bordure de rue après 19 h la veille de la collecte ou avant 7 h le matin même, et le contenant retiré avant 23 h. Les bacs de collectes ne sont pas interchangeables. 2025



MATIÈRES RECYCLABLES Contenants, emballages, imprimés. C'est tout.

- Toutes vos matières recyclables doivent être déposées pêle-mêle dans le bac bleu;
- Aucun surplus n'est accepté à l'extérieur du bac.

Collecte aux 2 semaines



RÉSIDUS VERTS

Résidus de jardinage, feuilles, gazon coupé et autres herbes, autres résidus d'activités horticoles, petites

- * en sections de moins de 30 cm de longueur et de diamètre inférieur à 3 cm
- Les sacs de plastiques, même biodégradables, sont refusés lors de ces collectes spéciales. Seuls les sacs de papier sont acceptés.

Pour vos feuilles et votre gazon coupé, avez-vous songé plutôt au feuillicyclage et à l'herbicyclage?

ARBRES DE NOËL NATURELS

Les arbres doivent être déposés en

la tête vers la résidence et dégarnis

bordure de rue avant 7 h le matin.

de toutes leurs décorations.

4 collectes spéciales de résidus verts par année



TRANSFORMATION EN COMPOST

MATIÈRES ORGANIQUES Résidus alimentaires, résidus verts, papier et carton souillés

- Déposez vos matières organiques dans le bac brun;
- Aucun surplus n'est accepté à l'extérieur du bac;
- Aucun sac de plastique, même biodégradable, n'est accepté dans le bac brún.



Pour vos feuilles et votre gazon coupé, avez-vous songé plutôt au feuillicyclage et à l'herbicyclage?

1er avril au 30 octobre

1er novembre au 31 mars

Collecte hebdomadaire Collecte aux 2 semaines



TRANSFORMATION EN PAILLIS

Collecte porte-à-porte Mardi 7 janvier

* Veuillez vous assurer que le sapin n'est pas coincé dans la glace.



COLLECTES RDD 2025

 Ces 5 collectes sont accessibles à tous les citoyens de la MRC de Montcalm

Voir le feuillet sur les collectes RDD pour les détails



ENCOMBRANTS

Meubles, appareils ménagers (non réfrigérants), réservoir d'eau chaude, matelas, BBQ sans bonbonne, etc.

Les matériaux de construction de même que les appareils informatiques et électroniques ne sont acceptés à la collecte des articles volumineux.

Les meubles ne doivent pas être défaits car ils seront considérés comme des matériaux de construction.

Si vos articles sont encore utilisables, plutôt que de les mettre en bordure de rue, pensez aux maisons d'entraide, aux centres d'action bénévole et à l'écocentre!

Voir le feuillet sur les encombrants pour les détails



ÉCOCENTRE BON DÉBARRAS

2456, rte 125, Sainte-Julienne 450 421-4656

Consulter le site internet de votre municipalité pour connaître les matières acceptées et refusées, ainsi que les heures et périodes d'ouverture.



DÉCHETS

Matières ne pouvant être déposées aux autres collectes ou en écocentre/ point de dépôt

Aucun surplus n'est accepté à l'extérieur du bac

Collecte aux 2 semaines



1540, rue Albert, Sainte-Julienne, Québec JOK 2TO 450 831-2182, poste 7045 | 1 888 242-2412 gmr@mrcmontcalm.com | mrcmontcalm.com